



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03.60.46.18.84

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 août 2019 s'est réuni le 16 septembre 2019 à 20h sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, FIEVET-BAUDEN, DIVAY, BOUTOILLE, CORMARY, CARTON, DEL RIO

Messieurs MARVILLE, PALMER, GROSPIRON, GRATTIERI

ABSENTS :

Mesdames, DENIS

Messieurs, ROTHER,

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Mme JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

3/ APPROBATION DE LA CHARTE DU PNR

L'ensemble des membres du conseil est en accord avec l'objectif général du PNR, à savoir la préservation du territoire, par contre les membres du conseil à l'unanimité sont en désaccord avec la dirigeance actuelle du PNR qui est politique et dont les actes ne sont pas toujours en accord avec la Charte qu'elle doit défendre.

Le conseil n'a pas oublié l'inaction du PNR concernant l'implantation de l'Aire de grand passage.

Considérant d'une part que le PNR a une action sur du long terme et que sa dirigeance sera amenée à changer, que la nouvelle Charte a bien pris en compte les demandes de la commune, à savoir, un arbitrage technique et non pris par les membres du bureau lors de conflits entre des communes membres.

A 6 voix pour et 5 contre, le conseil municipal approuve la nouvelle charte du PNR

4/ Précisions sur participation pour l'assainissement collectif, la taxe d'assainissement.

Mme Le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finance rectificative.

La participation pour l'assainissement collectif est directement liée au raccordement au réseau d'assainissement collectif et doit être considérée comme une redevance pour service rendu.

Elle rappelle que cette participation est actuellement de 2200€, voté en conseil municipal le 04 avril 2019.

Considérant que le fait générateur de cette participation est la date de raccordement au réseau d'assainissement,

Considérant, qu'il a été voté en Conseil municipal le 04 avril 2019, la possibilité de régler cette taxe par anticipation sur la base du volontariat.

Il est fixé les modalités suivantes :

Sont assujettis à la participation pour l'assainissement collectif toutes les constructions ou logements raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. Le montant de la participation pour l'assainissement collectif sera mis en recouvrement par la commune au plus tard dans les 3 mois qui suivent le raccordement.

Considérant que depuis plusieurs années les habitants d'Aumont ont vu le prix de l'eau impacté par la surtaxe communale et ont de fait participé à l'effort financier lié à la réalisation de ce projet.

Considérant que les nouvelles constructions n'ont pas eu à participer à cet effort,

Le tarif pour les constructions existantes reste inchangé à savoir : 2200€.

Par contre, en cas de demande de raccordement 2 ans après la mise en service du réseau, le tarif pour les constructions neuves s'applique.

Le tarif pour les nouvelles constructions est fixé à 3200 €.

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 2 contre approuve les conditions d'application de la participation pour l'assainissement collectif

5/ Désignation du Délégué pour l'affermage du service public d'Assainissement.

Mme Le Maire indique que les conseillers ont reçu le 30 Août 2019 tous les documents relatifs à cette Délégation de Service Public portant sur l'assainissement.

Suite à l'appel d'offres, nous avons reçu 2 offres, une de Véolia et une de Suez.

Suite au rapport d'analyse des offres, la Société Suez arrive en premier choix

Le maire rappelle les conditions générales :

Contrat de 10 ans

Abonnement annuel de 10€HT/an

Prix au M3 : 1,7722HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix du délégué et autorise Mme Le Maire à signer le contrat de concession.

6/ Désignation du Prestataire de marché pour la Mission d'animation et de contrôle des raccordements en domaine privé.

Suite à l'appel d'offre du 24 avril 2019, 3 candidatures ont été reçues.

Amodiag, environnement, Semotec et Verdi cœur de France.

L'analyse des offres laisse apparaître que d'une part la Société Amodiag est la mieux disante et qu'elle est aussi l'entreprise qui a le plus de références sur ce type de missions.

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à la société Amodiag.

A l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché avec la société Amodiag pour un montant de 85 950€ HT

7/ Décision modificative du budget :

Mme Le Maire indique qu'une décision modificative du budget est nécessaire
Elle propose

Sections	Chapitres	Libellés	Modifications
 FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement Dépenses	022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	- 7 700.00 €
	67 Charges exceptionnelles	67 Charges exceptionnelles	+ 7 700.00 €
TOTAL			0.00 €

Sections	Chapitres	Libellés	Modifications
 INVESTISSEMENT			
Investissement Recettes	040 Opérations d'ordre entre sections	28158 Autres amortissements	+ 7 749.00 €
	13 subventions d'investissement	131 Subvention d'équipement	-7 749.00 €
TOTAL			0.00 €

A l'unanimité, le conseil adopte la modification 1 du budget eau et assainissement.

8 / Autorisation de signature d'un prêt relais.

Mme le Maire informe les membres du conseil des difficultés de trésorerie liées aux travaux d'assainissement.

En effet, les factures arrivent plus vite que l'argent ne rentre et bien que le financement de l'opération ne pose pas de soucis, nous sommes confrontés à un important décalage de trésorerie.

Nous avons avancé plus de 300 000€ de TVA, les subventions ne peuvent nous être versées qu'après paiement des factures et les vacances ont retardé les encaissements, nous espérons un encaissement d'environ la moitié de la participation pour l'assainissement collectif soit environ 250 000€ et n'avons reçu que 150 000€, l'emprunt de la phase 3 ne pourra être mis en place qu'après le démarrage de cette phase soit mi- octobre et les premières factures seront à régler dès fin octobre 2019.

Nous avons envisagé un prêt relais de 500 000€ mais après un calcul très précis, il s'avère que pour plus de sécurité Mme Le Maire souhaite demander un prêt relais de 800 000€.

Nous avons monté un dossier auprès de la banque postale.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme Le Maire à souscrire un prêt relais de 800 000€ auprès de la banque postale.

9/ Enfouissement des lignes électriques Sente du Prince et Sente de la Reine.

Mme Le Maire indique qu'elle a demandé au SE60 un devis pour l'enfouissement des lignes électriques de l'ensemble du village

A ce jour, seul le devis concernant les Sentes du Prince et de la Reine lui a été remis. Elle indique que dans la mesure du possible elle souhaite réaliser cet enfouissement.

Le Montant de ces travaux est de 188 661,92 €.

Vu le montant prévisionnel du fond de concours le montant s'élève à 168 012,60 € sans subvention ou de 116 813,11€ avec subvention.

A l'unanimité le Conseil accepte la proposition du SE60 sous réserve de l'obtention des subventions.

Le conseil Municipal lève la séance à 21h35

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maire', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and '2015'.